

*Des solutions réservées aux travailleurs non salariés :  
Professions libérales, artisans, commerçants...*

Partenaires | Mentions | Bibliothèque de Documents | Notre Cabinet

*... à chaque profession, des solutions  
assurance santé sur-mesure !*

OFFRE SANTE

*Découvrez toutes notre offre assurance santé*

PARCOURS de SOIN

*Les différents parcours de soins*

REGIMES SOCIAUX

*Guide sur les régimes spéciaux*

DEVIS SANTE

*Réalisez rapidement un devis en ligne !*

*C: Courtage, le spécialiste de l'assurance santé des travailleurs non salariés*

## VOS REMBOURSEMENTS :

### QUI EST GARANTI :

- Le Travailleur Non Salarié (profession libérale, artisan ou commerçant)
- Le conjoint ou le concubin qu'il soit TNS ou bien affilié à la Sécurité Sociale
- Les enfants : jusqu'à 18 ans ou bien 26 ans (si poursuite des études)

### HOSPITALISATION :

Les affiliés au présent régime pourront être dispensés de l'avance de fonds, sur présentation d'une prise en charge de CIPRES VIE.

### FRAIS DE SOINS ET PROTHESES DENTAIRE :

Pour toute demande de remboursement, il est nécessaire de joindre la facture ou note d'honoraires du praticien détaillant les actes pratiqués et la codification élément par élément des prothèses dentaires.

### TIERS PAYANT PHARMACEUTIQUE :

Pour les frais correspondants aux médicaments portant une vignette, vous bénéficierez du Tiers Payant pharmaceutique sur présentation de la carte CIPRES VIE ou SP SANTE.

**Allo**  
**TELEGESTION**  
**0 177 680 190**



### Serveur Vocal Interactif

Le service " **ALLO TELEGESTION** " vous permet de consulter les remboursements complémentaires Frais Médicaux effectués au cours des 30 derniers jours par téléphone.

Pour bénéficier de ce service, vous devez appeler le

**0 177 680 190** et composer les 13 chiffres de votre numéro de Sécurité Sociale ainsi que votre mot de passe personnel sur votre clavier téléphonique.

**" ALLO TELEGESTION "**  
**fonctionne 24h/24h et 7j/7j**

### Site Extranet

En tant qu'assuré géré par TELEGESTION vous pouvez accéder à votre espace personnel en vous connectant sur [www.cipres.fr](http://www.cipres.fr) et en indiquant votre identifiant et votre mot de passe dans la rubrique "Espace Personnel" L'identifiant correspondant au numéro de Sécurité Sociale (13 chiffres), le mot de passe étant communiqué sur votre décompte mensuel.

Les rubriques disponibles sont :

- Bulletin de situation
- Consulter mes décomptes
- Demande de prise en charge

### VOUS BENEFICIEZ DE :

- Tiers payant pharmacie (délai 15 jours lors de la mise en place)
- Télétransmission (pour les affiliés RAM - MMA)
- Remboursement sous 48 Heures
- Déductibilité de votre revenu (Loi Madelin)

### CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

- Pas de questionnaire de santé
- Pas de délai d'attente sauf pour le forfait maternité (12 mois)
- Le tarif n'évolue pas avec l'âge mais en fonction de l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale tout comme les garanties exprimées en euros

## SANTÉ 2

## SANTÉ 4

## SANTÉ 6

## SANTÉ 8

## HOSPITALISATION

Honoraires, séjour conventionné	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Honoraires, séjour non conventionné	90% FR limité à 150% BR	90% FR limité à 250% BR	90% FR limité à 350% BR	90% FR limité à 450% BR
Chambre particulière hors maternité	1,5% PMSS/jour (42 €)	2% PMSS/jour (55 €)	3% PMSS/jour (83 €)	3,5% PMSS/jour (97 €)
Si établissement de repos maxi	90 jours	90 jours	90 jours	90 jours
Forfait journalier	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
Lit accompagnant (- de 12 ans)	1% PMSS/jour (28 €)	1% PMSS/jour (28 €)	1% PMSS/jour (28 €)	2% PMSS/jour (55 €)

## SOINS COURANTS

Consultation, visite Généraliste conventionné	100% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Consultation, visite Généraliste non conventionné	90% FR limité à 100% BR	90% FR limité à 200% BR	90% FR limité à 300% BR	90% FR limité à 400% BR
Consultation, visite Spécialiste conventionné	150% BR	250% BR	350% BR	450% BR
Consultation, visite Spécialiste non conventionné	90% FR limité à 150% BR	90% FR limité à 250% BR	90% FR limité à 350% BR	90% FR limité à 450% BR
Acte de spécialité, Acte de chirurgie, Acte technique médical	150% BR	250% BR	350% BR	450% BR
Psychologue, psychomotricien	100% FR limité à 5%PMSS/an/bénéficiaire (139 €)	100% FR limité à 8% PMSS/an/bénéficiaire (222 €)	100% FR limité à 10% PMSS/an/bénéficiaire (277 €)	100% FR limité à 15% PMSS/an/bénéficiaire (416 €)
Ostéopathe, Chiropracteur, Naturopathe, Acupuncteur	Forfait de 30€/consultation plafonné à 10% PMSS/an/bénéficiaire (277 €)	Forfait de 30€/consultation plafonné à 12% PMSS/an/bénéficiaire (333 €)	Forfait de 30€/consultation plafonné à 15% PMSS/an/bénéficiaire (416 €)	Forfait de 30€/consultation plafonné à 20% PMSS/an/bénéficiaire (555 €)
Forfait ostéodensitométrie non remboursée	3% PMSS/an/bénéficiaire (83 €)	5% PMSS/an/bénéficiaire (139 €)	7% PMSS/an/bénéficiaire (194 €)	9% PMSS/an/bénéficiaire (250 €)
Auxiliaire médical, Radiologie, Analyses	100% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Vaccin antigrippe	100% FR 1 vaccin/an/bénéficiaire	100% FR 1 vaccin/an/bénéficiaire	100% FR 1 vaccin/an/bénéficiaire	100% FR 1vaccin/an/bénéficiaire
Pharmacie	100% TM base TFR	100% TM base TFR	100% TM base TFR	100% TM base TFR

## DENTAIRE

Soin	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM
Consultation	100% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Orthodontie acceptée	150% BR	250% BR	300% BR	400% BR
Prothèse acceptée ou non remboursée	150% BR	250% BR	350% BR	400% BR
Inlay, Onlay	150% BR	250% BR	350% BR	400% BR
Inlay core	150% BR	150% BR	150% BR	150% BR
Stomatologie	150% BR	250% BR	350% BR	400% BR
Parodontologie non remboursée	3% PMSS/an/bénéficiaire(83 €)	5% PMSS/an/bénéficiaire (139 €)	7% PMSS/an/bénéficiaire (194 €)	9% PMSS/an/bénéficiaire (250 €)
Implantologie (poste non remboursé SS)	10% PMSS/an/bénéficiaire (277 €) maxi 2 implants/an	15% PMSS/an/bénéficiaire (416 €) maxi 2 implants/an	20% PMSS/an/bénéficiaire (555 €) maxi 2 implants/an	20% PMSS/an/bénéficiaire (555 €) maxi 2 implants/an
Limite de Remboursement annuelle du poste dentaire	150% PMSS/an/bénéficiaire (4 159€)	150% PMSS/an/bénéficiaire (4 159€)	150% PMSS/an/bénéficiaire (4 159€)	150% PMSS/an/bénéficiaire (4 159€)

## AUTRES PROTHESES

Orthopédie, Appareil auditif	150% BR	250% BR	350% BR	450% BR
------------------------------	---------	---------	---------	---------

## OPTIQUE

Verres (les 2)	100% FR/an/bénéficiaire	100% FR/an/bénéficiaire	100% FR/an/bénéficiaire	100% FR/an/bénéficiaire
Monture	5% PMSS (139 €)	6% PMSS (166 €)	7% PMSS (194 €)	8% PMSS (222 €)
Lentilles acceptées/refusées R.O. /jetables (les 2)	10% PMSS (277 €)	10% PMSS (277 €)	12% PMSS (333 €)	12% PMSS (333 €)
Le poste optique (hors traitement de la myopie) est plafonné à	12% PMSS/an/bénéficiaire (333 €)	16% PMSS/an/bénéficiaire (444 €)	20% PMSS/an/bénéficiaire (555 €)	24% PMSS/an/bénéficiaire (666 €)
Opération de la myopie au laser 100% FR dans la limite de	7,5% PMSS/œil (208 €)	10% PMSS/œil (277 €)	15% PMSS/œil (416 €)	20% PMSS/œil (555 €)

## TRANSPORT

Transport ambulance accepté R.O.	100% TM	100% TM	100% TM	100%TM
----------------------------------	---------	---------	---------	--------

## MATERNITE \*\* (100% FR dans la limite de)

Naissance	10% PMSS (277 €)	20% PMSS (555 €)	25% PMSS 25 % PMSS (693 €)	30% PMSS (832 €)
Naissance gémellaire ou multiple	20% PMSS (555€)	40% PMSS (1 109 €)	50% PMSS (1 386 €)	60% PMSS (1 664 €)

## CURE

Cure thermale acceptée S.S.	100% FR dans la limite de 10% PMSS (277 €)	100% FR dans la limite de 20% PMSS (555 €)	100% FR dans la limite de 25% PMSS (693 €)	100% FR dans la limite de 30% PMSS (832 €)
-----------------------------	--	--	--	--

Les actes hors nomenclature Sécurité Sociale ne sont pas remboursés sauf dispositions contraires au Certificat d'Adhésion

\*\* Pendant la période de grossesse, les dépassements d'honoraires sont couverts au titre de la garantie des frais médicaux courants (soins courants, dentaire, optique).